

L'agrément de Mdeon renouvelé pour la troisième fois consécutive

**1. LE FONCTIONNEMENT DE LA « PLATEFORME
DEONTOLOGIQUE SANTE MDEON » INSPIRE CONFIANCE**

2. UN SYSTEME AUTOREGULATEUR DE PLUS EN PLUS TRANSPARENT

Par son action, Mdeon contribue à la qualité des soins envers les patients

1. MDEON INSPIRE CONFIANCE

Au terme de trois années d'application de la procédure de visa, le fonctionnement de Mdeon* inspire manifestement confiance aux autorités. En effet, pour la **troisième fois consécutive**, la ministre de la Santé Publique a proposé au Roi de **renouveler l'agrément** de Mdeon, à nouveau pour une période de 12 mois, prenant cours le 1^{er} avril 2010**. Cette évaluation positive repose principalement sur le **rapport d'activités** détaillé relatif à l'année écoulée (cf. infra 2.) ainsi que sur le **rapport de l'auditeur** externe indépendant qui atteste que Mdeon continue à respecter l'ensemble des conditions mises à son agrément.

Mdeon entame sa quatrième année de fonctionnement sous la **présidence de l'industrie** (représentée par UNAMEC, en la personne de son directeur Richard Van den Broeck) qui assure **pour la première fois** la présidence pour une durée d'un an. « *Qui dit plateforme déontologique dit transparence* », indique R. Van den Broeck. « *Qui dit autorégulation dit responsabilisation des acteurs concernés. Ces concepts constituent les fondements de Mdeon grâce auxquels le travail accompli est juste et efficace* ».

Enfin, la confiance en Mdeon n'est sans doute pas étrangère au fait que la plateforme n'a de cesse de s'agrandir en accueillant de **nouveaux membres**. Les infirmier(ère)s ont ainsi rejoint la plateforme en février dernier (en l'association **NVKVV-Nationaal Verbond van Katholieke Vlaamse Verpleegkundigen en Vroedvrouwen**), en même temps que l'association **BACHI** (*Belgian Association of Consumer Healthcare Industry*) qui représente les produits de santé non soumis à prescription (produits OTC). La plateforme est donc composée à ce jour de 18 associations, soit 6 de plus par rapport à sa fondation.

2. DE PLUS EN PLUS DE TRANSPARENCE

Dans sa volonté de travailler en toute **transparence**, Mdeon a mis en ligne le 1^{er} janvier 2009 un formulaire de demande de visa plus standardisé lui permettant au terme d'une année d'utilisation dudit formulaire, de délivrer de **nouveaux chiffres** relatifs au contenu des demandes de visa :

- Un total de 5.959 demandes de visa ont été traitées en 2009, soit **5,3%** de plus par rapport à 2008. **84%** d'entre-elles ont fait l'objet d'un visa. Pratiquement 60% des dossiers refusés sont cependant réintroduits après avoir été modifiés pour tenir compte des observations du Bureau des visas.
- Il ressort des 4.999 demandes de visa approuvées en 2009 que l'industrie du secteur pharmaceutique et des dispositifs médicaux a **investi** cette année **55,5 millions d'euros dans la formation continue** des professionnels du secteur des soins de santé actifs en Belgique. Cette formation permanente est indispensable à un exercice de qualité des différentes professions de soins de santé et **ne peut dès lors qu'être bénéfique pour le patient.**
- La provenance des demandes de visa **s'internationalise**. En trois ans, le nombre d'entreprises soumettant des demandes de visa depuis l'étranger a **quintuplé**. A ce jour, elles représentent 51% des demandeurs de visa (même si les entreprises belges introduisent à elles-seules plus de 90% des dossiers).
- **83% des manifestations** scientifiques ayant fait l'objet de demandes de visa en 2009 ont eu lieu **en Europe**, dont 28% en France.
- 80% des participations sponsorisées concernent les médecins spécialistes, suivis par les **infirmiers** qui représentent **9% des participations.**

Le rapport d'activités 2009 reprenant l'ensemble de ces chiffres et bien d'autres encore, ne sera rendu public sur le site internet de Mdeon (www.mdeon.be) que postérieurement à la rencontre presse.

** Mdeon est une plateforme déontologique constituée de 18 associations de médecins, pharmaciens, dentistes, vétérinaires, infirmiers et de l'industrie (ABSyM, APB, Cartel, Domus Medica, Febelgen, Formavet, GBS, IPSA, OPHACO, pharma.be, SSMG, SSPF, SVH, UNAMEC, UPV, VVT et les deux nouveaux membres BACHI et la NVKVV) afin de créer un cadre de qualité concernant l'information et la promotion des médicaments et dispositifs médicaux. L'Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé (AFMPS) effectue le contrôle du respect de l'obligation de visa, auprès des entreprises et des professionnels du secteur de la santé, qui sont coresponsables en matière de sponsoring.*

*** Cf. l'arrêté royal du 6 avril 2010 portant agrégation des organes visés à l'article 10, §3 de la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments, paru au Moniteur Belge du 21 avril 2010.*

**Pour plus d'informations**

Stéphanie Brillon
Directeur Mdeon
Tél. 02 609 54 90
sb@mdeon.be